

## PRALINE BUISSONNIERE

organisée par LA CONFRERIE DU GATEAU DE SAINT GENIX

DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE JEAN BOUCHARD

### REGLEMENT DE LA RANDONNE PEDESTRE

- Chaque participant déclare être apte à la pratique de la randonnée et choisit l'itinéraire adapté à sa condition physique. Il participe sous sa propre responsabilité.
- Des contrôles-ravitaillements sont prévus sur les circuits et à l'arrivée. Chaque participant doit signaler son passage en communiquant son numéro de bracelet.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte. En l'absence de représentant légal ou d'un adulte, le mineur ne sera pas autorisé à s'inscrire et à participer à la randonnée.  
*L'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout manquement ou négligence relatif à la participation d'un mineur non déclaré.*
- Pour la tranquillité des participants et éviter tout incident, les chiens sont acceptés mais doivent être tenus en laisse.
- Chaque participant s'engage à respecter le Code de la route sur les portions routières et le code forestier sur les autres portions. Il doit respecter les autres participants par une conduite adaptée ainsi que les autres usagers des sentiers. Soyez vigilants lorsque le circuit emprunte ou traverse une route ou lorsqu'il se trouve en bordure de rivière. Surveillez les enfants.
- Certains circuits empruntent des voies privées avec l'autorisation exceptionnelle des propriétaires. Veillez à ne pas occasionner de désagréments.
- La cueillette de fruits, noix, châtaignes, etc... est fermement interdite.
- Emportez les déchets ou utilisez les poubelles installées dans les points de contrôle-ravitaillement. Ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les parcours (risque d'incendie, pollution).
- Chaque participant s'engage à suivre le balisage mis en place temporairement par les organisateurs.
- Dans le but de respecter les milieux naturels (faune et flore) traversés, il est demandé de ne pas quitter les chemins balisés.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les créneaux de départ ont été calculés dans le but d'assurer le bon déroulement de la journée. Il est demandé aux participants de respecter ces horaires. L'heure de début des inscriptions est fixée à 7 h 30. L'heure de retour à la salle est fixée à 17 h.
- Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquels ils figurent lors de la manifestation.